

COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du MERCREDI 03 DECEMBRE 2025

Sur la convocation de Mr le maire les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 18 h 00 à la salle de la Petite Ecole. Charles Tilquin donne pouvoir à Romain Reitter et René Richard donne pouvoir à Jacques Waeber qui propose Sylvan Waeber comme secrétaire de séance. Le Conseil Municipal valide. Le 1^{er} adjoint propose de rajouter un item à l'ordre du jour concernant un devis pour boucher les trous sur un pignon et avancées de toit afin de faire fuir les pigeons. Le Conseil Municipal valide la demande.

Après lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 29 septembre 2025 et en l'absence du maire, le 1^{er} adjoint ouvre la séance.

Ordre du jour :

➤Redevances Eau et Performances et systèmes d'assainissement pour 2026 :

Pour mémoire la réforme appliquée en 2025 s'est traduite par la suppression des redevances pour « pollution d'origine domestique » et « modernisation des réseaux de collecte », remplacées par :

- Une redevance « consommation d'eau potable » due par les abonnés au service public de l'eau.
- Deux redevances pour «performance des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif », dues par les collectivités organisatrices de la distribution de l'eau potable et du traitement des eaux usées, ayant les mêmes assiettes que celles facturation de l'eau et de l'assainissement collectif et dont le taux sera modulé en fonction de la performance atteinte à compter de l'exercice 2026 sur la performance 2024.

Ces redevances fixées pour l'année 2025 et pour toutes les communes n'avaient pour vocation d'être reconduites mais d'être réexaminées en fonction de la performance des réseaux.

Redevances Eau potable :

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les valeurs proposées par AESN. :

Redevances assainissement :

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les valeurs proposées par AESN. :

Ces nouvelles valeurs fixées induisent une légère baisse des redevances donc une légère baisse de la facture d'eau et elles seront expliquées dans le bulletin communal de décembre

➤Exploitation des parcelles 16 et 17 :

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité d'exploiter en régie les parcelles 16 et 17.

➤Modification des statuts du SDED :

L'adhésion en 2026 des communautés de communes et d'agglo (SMICTOM Sud et Nord) nécessite une mise à jour des statuts du SDED. Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la modification des statuts du SDED :

➤Projet Photovoltaïque :

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (Frédéric Brion ne participe pas au vote car étant directement concerné) :

- d'émettre un avis favorable à l'implantation du projet piloté par la société EREA Ingénierie sur les parcelles ZK 73 et ZK 74 au lieu dit « les carrières » ;
- d'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

➤ Destruction des nids de frelons asiatiques :

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la commune prendra à sa charge cette destruction si le nid s'avère dangereux pour le public. A la charge des habitants de signaler ces nids.

➤ Demande de subvention de l'école de Châteauvillain :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 6 voix pour et 2 abstentions l'octroi d'une subvention de 150 euros et autorise le maire à effectuer le virement en faveur de l'école élémentaire de Châteauvillain pour son projet de classe découverte au Val André qui concerne un enfant du village.

➤ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 :

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, le maire à mandater les dépenses d'investissement 2026 avant le vote des budgets primitifs 2026 de la Commune et du Service Eau et Assainissement dans la limite de 25% des crédits ouverts aux budgets 2025.

Questions diverses :

- Certificat de fongibilité :

Le 1^{er} adjoint informe le conseil municipal qu'un mouvement de fonds (autorisé par la délibération n° 06/2023) a été réalisé de la rubrique 60624 (produits de traitement) vers la rubrique 65811 (droits utilisation logiciels) d'un montant de 1836 €.

- Devis sur pignon et avancées de toit mairie :

Des premiers travaux de bouchage ont été réalisés sur le pignon côté SUD interdisant aux pigeons de nicher dans les trous. Le devis concerne l'autre pignon et les avancées de toit en façades. A cette occasion l'ancienne cloche de la cour d'école sera déposée et exposée en mairie. Elle sert de perchoir et est couverte de fiente de pigeons. Le Conseil Municipal est d'accord sur la proposition de devis.

- Réseau électriques poulaillers :

Les fils électriques sont déposés et les poteaux le seront début janvier 2026. Les 2 lampadaires éclairant la place et fixés sur des poteaux à enlever ont été déplacés.

- Eclairage public :

Le SDED a procédé à un changement systématique des lampes de rues avec un passage en éclairage LED.

- Nettoyage des caniveaux :

Nicolas Brion se propose pour faire un essai de balayage et nettoyage des caniveaux avec un engin spécifique. Lorsque la date sera connue les habitants seront prévenus à l'avance pour déplacer les voitures en stationnement.

- Sens unique rue des Varennes :

Malgré les panneaux et la signalisation au sol il y a encore des réfractaires au respect du sens interdit. Réflexion en cours sur les suites à donner quant à ces réfractaires.

- Consommation d'eau potable :

Sylvan Waeber fait état d'une consommation d'eau potable anormale durant les 15 derniers jours. Actuellement la consommation est revenue à la normale. Il est rappelé que si un habitant rencontre un problème de consommation (fuites, remplissage piscine....) il convient de prévenir le 3^{ème} adjoint.

- Prochaine réunion CM 2026 :

Le jour et l'heure retenus restent le mercredi à 18 h 00. La prochaine réunion est fixée au mercredi 04 février 2026.

CLOTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne réclamant la parole, le 1^{er} adjoint déclare à 20 h 00 la séance levée.